

ART. 3 BIS B

N° AS556

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS556

AMENDEMENT

présenté par

M. Labaronne, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 3 BIS B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression de l'article suite à son rejet par la commission des finances, saisie pour avis par délégation.